



INSTRUCTIONS DE COURSE

## SURPRISE PARTY PALAVAS-LES-FLOTS

**Samedi 19 et Dimanche 20 juin 2021**  
**Grade 5A**

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de PALAVAS



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les instructions de course de la régata,
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au CNP
- 3.2 Le PC course est situé au CNP, téléphone **04 67 68 97 38** et email [cn.palavas@orange.fr](mailto:cn.palavas@orange.fr).
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le CNP.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

<b>Samedi 19 juin :</b>	10 h 00	Inscriptions au club
	13 h 00	Briefing
	14 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

<b><u>Dimanche 20 juin</u></b> :	09 h 00	café-croissant offerts sur le quai
	9 h 30	Briefing sur le quai
	10 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

- Il n'y aura pas de début de procédure après 15 h 30 le dimanche 20 juin.
- le nombre maximal de courses par jour est de 5.

### **A partir de 18h : Palmarès**

**Toutefois au regard des considérations sanitaires du moment, l'organisateur en lien avec le Président du Comité de Course, peut décider de reporter le briefing sur l'eau par VHF à 13H30 le samedi 19 juin et à 9H30 le dimanche 20 juin. La proclamation des résultats sera effectuée si les conditions sanitaires le permettent.**

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 19 juin à **14H00**.  
 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.  
 6.4 Il n'y aura pas de début de procédure après 15h30 le dimanche 20 juin.

### **7. PAVILLONS DE CLASSE**

Flamme Classe Surprise (blanc avec un point d'interrogation rouge).

### **8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

### **9. LES PARCOURS**

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.  
 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
 Le parcours à effectuer est indiqué sur le bateau comité.  
 9.3 Les parcours seront de type: construits.

### **10. MARQUES**

- 10.1 Les marques de départ, et de parcours sont sphériques de couleur jaune, celle de changement de parcours est sphérique de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

### **11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones conchyliques et la zone des 300 m si elle est balisée.

### **12. LE DEPART**

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course. Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation.

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

### **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.  
 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

**14. L'ARRIVEE**

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique de couleur jaune. En cas de réduction de parcours avec le pavillon S, le pavillon bleu indique aussi l'extrémité de la ligne d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Les RCV 44.1 et 44.2 s'appliqueront. La RCV 44.3 ne s'appliquera pas.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué et fini le parcours sont classés «DNF» (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique de Palavas. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du Comité de Course, du Comité Technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

17.5 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

a) Dans le temps limite de dépôt des réclamations si la Partie demandant réparation a été informée de la décision la veille.

b) Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (Ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Évacuation des détritrus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone

**18. CLASSEMENT**

Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

18.1 Le nombre maximum de courses à courir sur les 2 jours est de 10.

18.2 Quand 5 courses ou plus ont été validées, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

18.3 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve.

18.4 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE et DNC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

18.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

**19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place au CNP, modalités suivant conditions sanitaires imposées.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Vedette du comité de couleur bleu et grise  
Vedette blanche du mouilleur surmontée d'un pavillon du CNP

**23. ACCOMPAGNATEURS**

Néant

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le *port*.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

- 27.2 [DP] [NP] Les Surprises ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit en dehors du port.

**28. PRIX**

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur

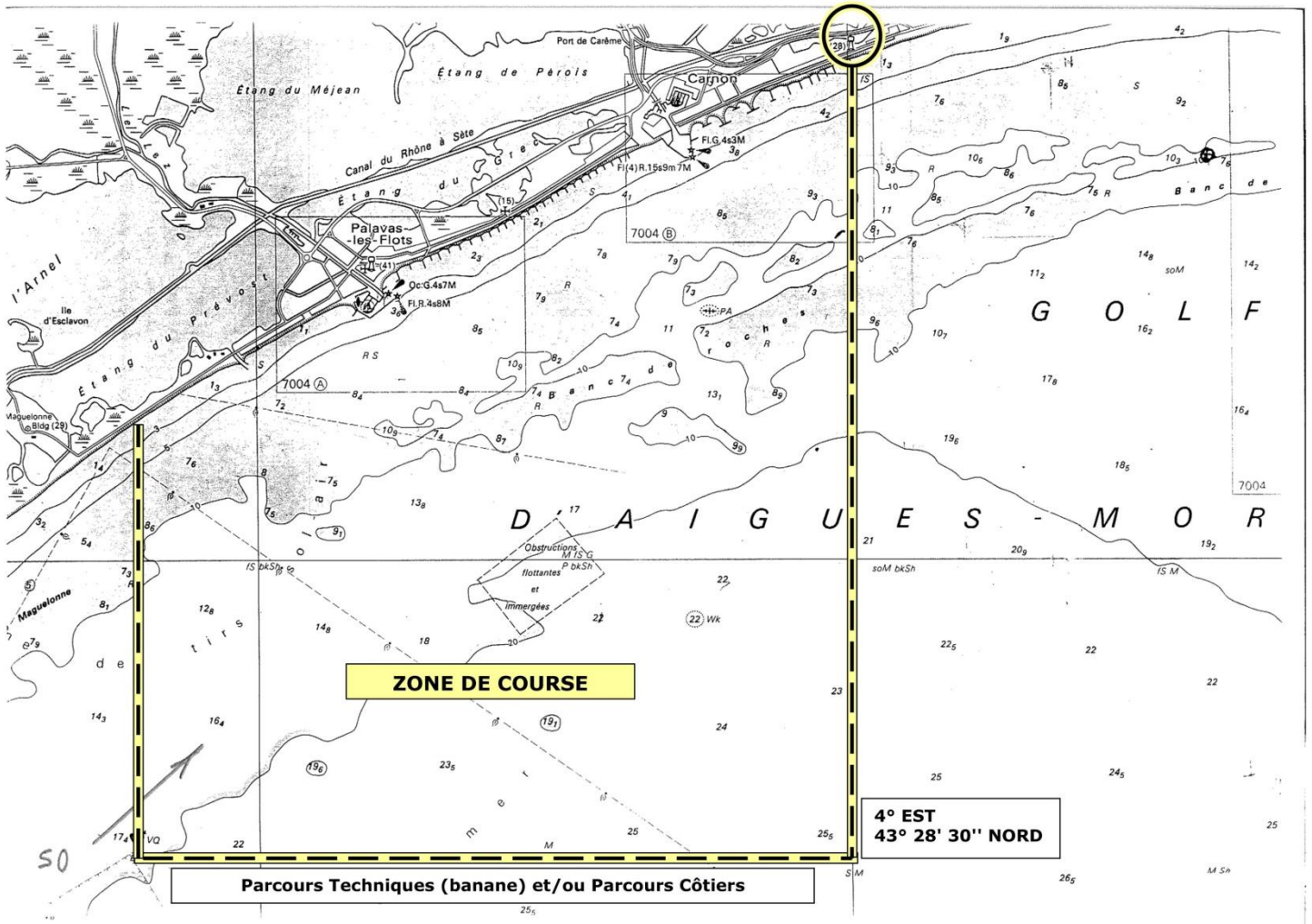
**29. DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un Concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à une course ou de rester en course, le Concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

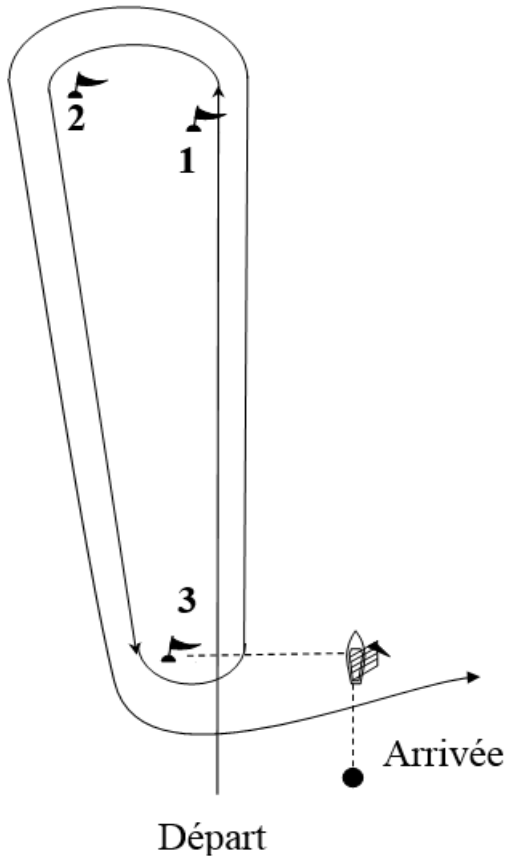
**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Jean-Paul Jacques  
Président du comité de course adjoint : Alain Bachellerie  
Président du jury : Yvon Salvador

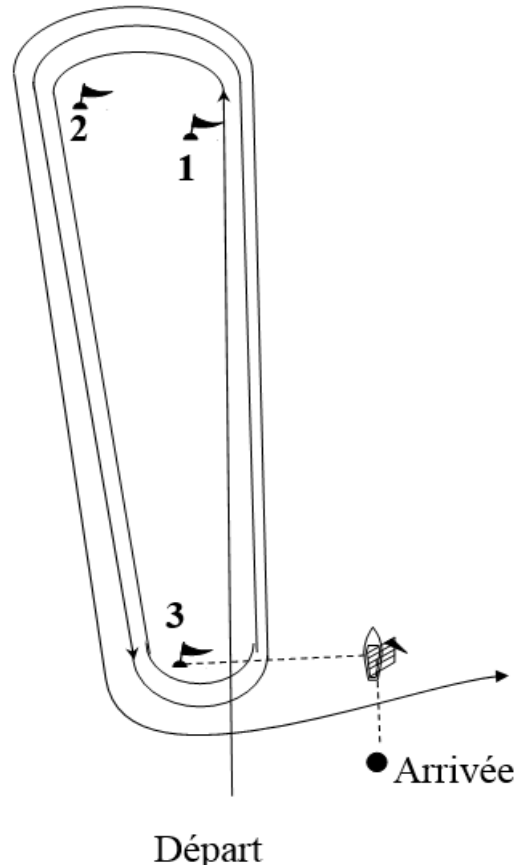
ANNEXE ZONES DE COURSE



## Annexe Parcours



**Parcours 1**



**Parcours 2**

**Les marques 1, 2 et 3 sont à laisser à bâbord**

**Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée**

**Parcours 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée**

**En cas de changement de parcours  
la marque 2 ne sera pas remouillée**